



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4854

Lyon 7e - Requalification des voiries du Biodistrict - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Lancement de l'opération 67011001 "Requalification des voiries du Biodistrict" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2, Programme 00012

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4854 - LYON 7E - REQUALIFICATION DES VOIRIES DU BIODISTRICT - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE LYON - LANCEMENT DE L'OPERATION 67011001"REQUALIFICATION DES VOIRIES DU BIODISTRICT" - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-2, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Aménagement d'espaces publics via Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique (CMOU) – participation de la Ville ».

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans la cadre de la gestion financière de plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « CMOU espaces publics 2015/2020 », n°2015-2, programme 00012.

Contexte et objectifs

Le sud de Gerland est un territoire qui rassemble plus de 50 sociétés du domaine de la santé représentant 5000 emplois, 2750 enseignants-chercheurs répartis entre plusieurs établissements d'enseignement supérieur et structures de recherche, ainsi que des organismes réglementaires nationaux et internationaux.

La Métropole de Lyon a initié en 2014 une démarche stratégique visant à développer l'attractivité de ce territoire avec l'objectif de figurer parmi les 10 sites majeurs au niveau international en termes d'implantation et d'innovation en Santé et Biotechnologies.

L'ambition du Biodistrict Lyon-Gerland est de s'appuyer sur la qualité du site (Rhône, Parc de Gerland,...), la présence de l'Université et de grands équipements d'intérêt métropolitain pour créer les conditions favorables à l'accueil ou au développement d'entreprises ou de centres de recherche dans un environnement urbain qualitatif de type « campus sport/santé ouvert ».

Le territoire du Biodistrict Lyon Gerland représente une centaine d'hectares et concentre un grand nombre d'opérations d'aménagement, de projets d'initiatives publiques et privées (Sanofi, Boehringer Ingelheim, Aguetant, Institut de Recherche Technologique BIOASTER, Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC), Centre International de Recherche en Infectiologie (CIRI), Tony Parker Adequat Academy, ...) qu'il convient d'accompagner pour requalifier et adapter l'espace public en cohérence avec les orientations du plan guide de Gerland.

L'objectif de la Métropole de Lyon est d'assurer une cohérence globale des aménagements dès la phase de programmation / de conception jusqu'à la mise en œuvre

opérationnelle entre les différents acteurs (Métropole de Lyon, Ville de Lyon, opérateurs privés).

Présentation du projet du Biodistrict Lyon-Gerland

Le projet urbain du Biodistrict poursuit les objectifs suivants :

- la structuration du quartier autour de deux éléments fédérateurs: la centralité Place des Pavillons / Allée de Fontenay et l'Avenue Tony Garnier
- le développement des mobilités douces pour répondre aux besoins des entreprises et faciliter les déplacements intra-quartier
- la création d'une ambiance de type campus sport / santé en s'appuyant sur la présence des grands équipements et la diffusion du parc de Gerland et des allées dans le tissu urbain existant.

La frange ouest du Biodistrict Lyon-Gerland concentre de nombreux projets immobiliers.

En conséquence, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont ainsi programmé la réalisation de travaux d'infrastructures publiques permettant d'accompagner et de répondre aux besoins des opérations immobilières livrées ou qui le seront à l'horizon 2020/2022, dont :

- L'Institut de Recherche Technologique (IRT) BIOASTER (livré en 2015) ;
- La réhabilitation de l'École Normale Supérieure de Lyon et la création du laboratoire M8 (livraison 2020) ;
- Le nouveau siège et site de production des Laboratoires Aguetant (site Gerland 2 livré en 2016) et le projet Urban Garden en lieu et place du site historique (livraison 2021) ;
- Le Centre International de Recherche en Infectiologie, CIRI (livraison 2021) ;
- Le Centre International de Recherche contre le Cancer, CIRC (livraison 2021).

Le programme de travaux à réaliser

Pour la livraison du Centre de Recherche Contre le Cancer (CIRC) et du bâtiment ENS M8, les travaux suivants ont été programmés :

- la requalification de la rue du Vercors sur la partie située entre l'Avenue Tony Garnier au sud et l'entrée principale du site de l'ENS au nord,
- la requalification du passage du Vercors, voie en impasse qui dessert déjà le laboratoire P4, l'Institut de recherche IBCP et, à terme, le CIRC. Elle rejoindra ainsi la voie verte qui sera aménagée au droit du CIRC entre l'Avenue Tony Garnier et la Halle Tony Garnier
- La création d'une « voie verte » au droit du CIRC, de l'IBCP et du site du laboratoire P4, entre l'Avenue Tony Garnier et la voie modes doux existante au droit de la Halle Tony Garnier.
- la création d'une traversée piétonne sur l'Avenue Tony Garnier, gérée par un plateau traversant et des feux tricolores. L'objectif est de relier à terme la future voie verte et l'espace public qui sera aménagée au droit du CIRI et de l'IRT.

Pour la livraison de l'extension du Centre International de Recherche en Infectiologie (CIRI) et de l'Institut de Recherche Technologique BIOASTER, l'aménagement d'un espace public au droit de ces deux bâtiments est prévu .

Il s'accompagnera de la requalification de la rue Pierre de Coubertin (au droit du CIRI) et de la réalisation de plateaux pour gérer les traversées piétonnes vers le site Aguetant / Urban Garden, la Cité Scolaire Internationale (CSI) et le Parc de Gerland.

Pour la livraison du projet des Laboratoires Aguetant et du site Urban Garden, les travaux suivants ont été programmés :

- la réalisation d'une voie nouvelle entre la rue de Turin et la rue Alexander Fleming. Elle aura pour vocation d'assurer la desserte de la Cité Scolaire Internationale (CSI), du laboratoire Aguetant et de l'immeuble Urban Garden.
- la requalification de la rue Alexander Fleming, pour la partie située entre l'Avenue Tony Garnier et la rue Pierre de Coubertin.

La surface totale à aménager est ainsi estimée à environ 25 728 m².

A l'issue des études de faisabilité, l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée par la maîtrise d'ouvrage aux travaux d'infrastructures et études de maîtrise d'œuvre a été estimée à 5 851 977 €HT soit 7 022 372 €TTC (valeur janvier 2019).

La Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage

Depuis le 1er avril 2019, les conventions de maîtrise d'ouvrage unique deviennent des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage, conformément aux nouvelles dispositions du code de la commande publique.

Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de l'article L2422-12 du code de la commande publique :

- La Métropole de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie,
- La Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'éclairage urbain, d'espaces verts et d'équipement de vidéo-protection.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et les ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L2422-12 du code de la commande publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole de Lyon, qui agira en tant que « maître d'ouvrage unique de l'opération ».

La participation totale de la Ville de Lyon, correspondant au coût des ouvrages destinés à lui être remis est estimée à 1 023 215 €TTC.

La participation de la Ville de Lyon sera versée selon les échéanciers suivants :

- 40 % au démarrage des travaux de voirie,
- 40 % à la réception des ouvrages,
- 20 % à la levée des réserves.

Il est donc proposé d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à signer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

Vu l'article L 2422-12 du code de la commande publique ;

Vu les délibérations n°2015/1195 du 9 juillet 2015 et 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 67011001 « Requalification voiries du Biodistrict CMOU» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 « CMOU Espaces Publics 2015-2020», programme 00012.
- 2- La Ville de Lyon confie la réalisation des équipements relevant de ses attributions à la Métropole de Lyon et approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage comprenant la définition du programme, les éléments d'aménagement et l'enveloppe financière prévisionnelle.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme 00012, AP n° 2015-2, opération n° 67011001 et seront imputées sur les chapitres 20, 21 et 23, fonction 824, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2020 : 409 286 €;
 - 2021 : 409 286 €
 - 2022 : 204 643 €
- 5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires

concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU